



# **DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE**

V04-2020

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

### REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier: MA2111033417 Date d'intervention: 01/12/2021 Date d'édition: 01/12/2021

### **DONNEUR D'ORDRE**

**VENDEE LOGEMENT ESH** 85000 LA ROCHE SUR YON

### **EXPERT**



**GODET françois** 06 35 45 09 74

Certification n°: CPDI1505 Décernée par : ICERT

### **PROPRIETAIRE**

**VENDEE LOGEMENT ESH** 6 Rue du Maréchal Foch 85000 La Roche-sur-Yon

# LIEU D'INTERVENTION

45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON





# > SYNTHESE DE CONCLUSION

Détail éta		<b>nservat</b> (détail (			iaux re	pérés
Ftat	FP	AC1	AC2	N=1	N=2	N=3

Etat	EP	AC1	AC2	N=1	N=2	N=3
Nombre	1	1	0	0	0	0

### **OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES:**

N=1 : Vous devez contrôler l'état de conservation des matériaux <u>tous les 3 ans</u>
N=2 : Vous devez faire réaliser une mesure d'empoussièrement <u>sous...</u>
N=3 : Vous devez faire effectuer des travaux de retrait ou de confinement <u>sous 3 ans</u>

### **RECOMMANDATIONS REGLEMENTAIRES:**

EP: Vous devez contrôler l'état de conservation des matériaux tous les 3 ans AC1: Vous devez recouvrir le matériau d'une couche de protection. AC2: Vous devez supprimer ou remplacer le composant.







# > **SOMMAIRE**

> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS	3
> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	4
> 3. RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENAN L'AMIANTE	
> 4. OBJET DE LA MISSION DE REPERAGE	14
> 5. ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS	17
> 6. ENREGISTREMENT DES TRAVAUX REALISES POUR RETIRER OU CONFINER LES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AN	
	55
> 7. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE	56

# AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

# **BÂTIMENT**

### **ENVIRONNEMENT**

### NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES





**IMMOBILIER** 









**INDUSTRIE** 









**FORMATION** 











# > 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

### **PARTIES PRENANTES**

PARTIE PRENANTE	SOCIETE	ADRESSE
Donneur d'ordre	VENDEE	VENDEE LOGEMENT ESH 85000 LA ROCHE SUR YON
Propriétaire	VENDEE LOGEMENT ESH	6 Rue du Maréchal Foch 85000 La Roche-sur-Yon
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

### **EXPERT**



NOM	ORGANISME	NUMERO	DATE D'OBTENTION	DATE DE VALIDITE
DE L'EXPERT	DE CERTIFICATION	DE CERTIFICATION	DE LA CERTIFICATION	DE LA CERTIFICATION
GODET françois	I.Cert	CPDI1505	24/04/2017	23/04/2022

# **ASSURANCE DU DIAGNOSTIQUEUR**



COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
Аха	3912280604	31/12/2021

### **LABORATOIRE**



LABORATOIRE	N°ACCREDITATION COFRAC	ADRESSE
Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse		_

Nota: Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).



Page 4

Numéro de dossier: MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

# > 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

### **TABLEAU DES DOCUMENTS EN LIEN AVEC CETTE EXPERTISE:**

Le tableau ci-dessous répertorie les obligations règlementaires du donneur d'ordre. En effet, le donneur d'ordre doit transmettre à l'opérateur de repérage les documents ou informations pour exécuter sa mission dans de bonnes conditions et notamment toute information pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante :

- les documents dont le donneur d'ordre dispose concernant la construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés ;
- les éléments d'information nécessaires à l'accès aux différentes parties du bâtiment en toute sécurité ;
- les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisée et le cas échéant les dossiers amiante réglementaires ;
- les certificats d'absence d'amiante concernant les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, datés et mentionnant leur origine, dont le donneur d'ordre dispose.

DOCUMENTS DEMANDES	DOCUMENTS REMIS
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

DOCUMENTS DEMANDES	DOCUMENTS REIVIS
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :			
Néant			







# > 3. RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

ARTICLES R. 1334-17, 18, 20 ET R.1334-23 ET 24 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE; ANNEXE 13.9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE, ARRETES DU 12 ET 21 DECEMBRE 2012 DU 26 JUIN 2013, DECRET 2011-629 DU 3 JUIN 2011, ARRETE DU  $1^{ER}$  JUIN 2015.

### **DESCRIPTION DES PIECES VISITEES:**

Le tableau ci-dessous indique la description des revêtements visibles et accessibles présent sur les sols, murs et plafonds le jour du repérage.

ETAGE	PIECE	SOL	MUR	PLAFOND
Néant				

# LISTE DES LOCAUX, PARTIES DE LOCAUX, COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS N'AYANT PAS PU ETRE INSPECTES DANS LE CADRE D'UN REPERAGE REGLEMENTAIRE :

Le tableau ci-dessous indique lorsque des locaux, parties de locaux, ouvrages ou parties d'ouvrages restent inaccessibles le jour du repérage. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique les investigations complémentaires qui devront être réalisées et les raisons pour lesquelles ces investigations n'ont pas été réalisées.

Localisation	Description
Néant	-

LOCALISATION	PARTIES DU LOCAL	RAISON	
Néant	-		

Nota : ADX Groupe s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.



Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

# MATERIAUX OU PRODUITS DE LA LISTE A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE

# Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur justificatif :

LOCALISATION	COMPOSANT DE LA DESCRIPTION	DESCRIPTION	CONCLUSION (JUSTIFICATION)	ETAT DE CONSERVATION	РНОТО
Extérieur - Toiture	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	
Sous-Sol - Local poubelle	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	AC1 (Z-II-RM)	

# Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante :

LOCALISATION	COMPOSANT DE LA DESCRIPTION	DESCRIPTION	CONCLUSION (JUSTIFICATION)	ETAT DE CONSERVATION
Sous-Sol - Local poubelle	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	
Rez de chaussée - Circulation cave 1	Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds	Flocages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	
Rez de chaussée - Circulation cave 2	Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds	Flocages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	
Rez de chaussée - Local vélo	Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds	Flocages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	
Sous-Sol - Circulation Cave	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	
Sous-Sol - Local poubelle	Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux     plafonds	Flocages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	
Rez de chaussée - Local vélo	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	Absence d'amiante (Sur anciennes analyses)	





Page 7

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, déclares contenant de l'amiante par l'opérateur suite au refus du propriétaire ou du donneur d'ordre de pratiquer un prélèvement d'échantillon à des fins d'analyses :

La norme NF X46-020 précise dans son point 4.4.1 : « Aucune conclusion sur l'absence d'amiante dans un produit ou matériau susceptible d'en contenir ne peut être faite sans recourir à une analyse. ». En cas de refus du propriétaire ou du donneur d'ordre de laisser l'opérateur de repérage pratiquer le ou les prélèvements d'échantillon à des fins d'analyse, et par application du principe de précaution, les matériaux ou produit suivant ont été déclarés comme contenant de l'amiante (Des investigations complémentaires devront être réalisées sur les éléments listés ci-dessous afin de compléter le repérage)

### ECART, ADJONCTION OU SUPPRESSION PAR RAPPORT A LA NORME NF X 46-020 :

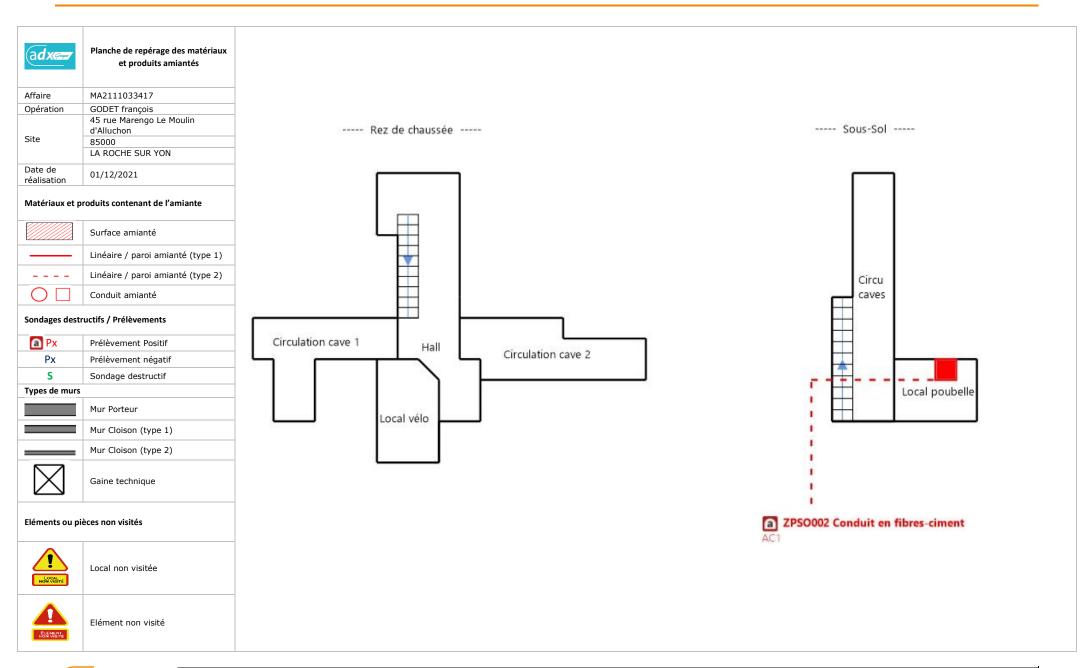
Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, Aout 2017.

Observations :		



Page 8







Page 9

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

(a <b>d</b> x	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés				
Affaire	MA2111033417				
Opération	GODET françois				
	45 rue Marengo Le Moulin				
Site	d'Alluchon 85000				
	LA ROCHE SUR YON				
Date de réalisation	01/12/2021	1er étage	2ème étage	3ème étage	4ème étage
Matériaux et p	produits contenant de l'amiante	-	<u>8</u>	N <u> </u>	
	Surface amianté	Palier	Palier	Palier	Palier
	Linéaire / paroi amianté (type 1)	h	<del>                                     </del>	h	httttt
	Linéaire / paroi amianté (type 2)				
	Conduit amianté				
	ructifs / Prélèvements				
Px	Prélèvement Positif				
Px	Prélèvement négatif			<del>                                     </del>	
S	Sondage destructif	1 1			
Types de murs					
	Mur Porteur	\$ <del></del>	\$ <del></del> 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Mur Cloison (type 1)				
	Mur Cloison (type 2)				
	Gaine technique				
Eléments ou p	ièces non visités				
LOCAL NON VIETTE	Local non visitée				
ÉLÉMENT NON VISITE	Elément non visité				





Page 10

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

(a <b>d</b> x	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés	
Affaire	MA2111033417	
Opération	GODET françois	
	45 rue Marengo Le Moulin	Extérieur - Toiture
Site	d'Alluchon 85000	
	LA ROCHE SUR YON	
Date de réalisation	01/12/2021	
Matériaux et p	roduits contenant de l'amiante	
	Surface amianté	
	Linéaire / paroi amianté (type 1)	
	Linéaire / paroi amianté (type 2)	
	Conduit amianté	
Sondages destr	ructifs / Prélèvements	O
Px	Prélèvement Positif	
Px	Prélèvement négatif	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
S	Sondage destructif	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Types de murs		· ·
	Mur Porteur	:
	Mur Cloison (type 1)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Mur Cloison (type 2)	:
$\boxtimes$	Gaine technique	
Eléments ou pi	èces non visités	
LOCAL NON VISITÉ	Local non visitée	a ZPSO001 Conduit en fibres-ciment
EGAMENTA ROAMENTA	Elément non visité	



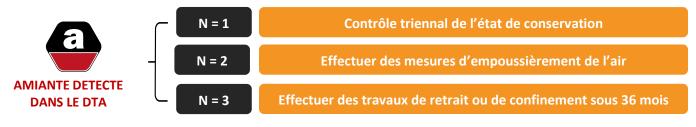


### EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUITS DE LA LISTE A

Aucune évaluation n'a été réalisée

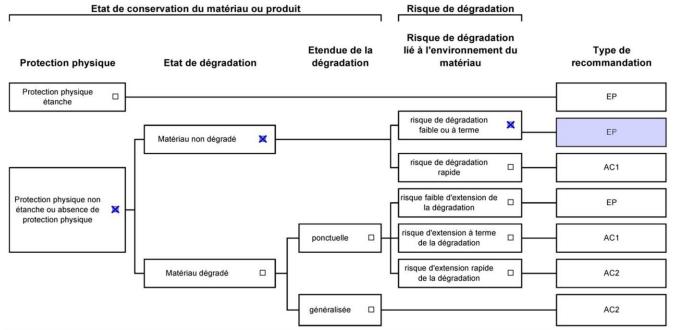
### MESURES A PRENDRE EN FONCTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX AMIANTES DE LA LISTE A

### FLOCAGES, CALORIFUGEAGES & FAUX-PLAFONDS CONTENANT DE L'AMIANTE (MESURES OBLIGATOIRES)



(Voir fiche(s) d'évaluation, ci-avant)

### **EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUITS DE LA LISTE B**



Dossier n° MA2111033417

Date de l'évaluation : 01/12/2021

Bâtiment / local ou zone homogène : Extérieur - Toiture

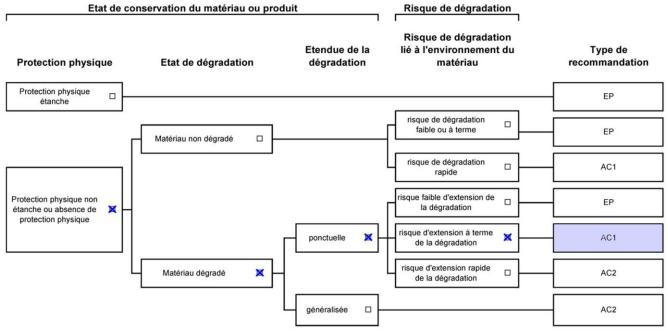
Identifiant Matériau : ZPSO001 Matériau : Conduit en fibres-ciment

Résultat EP: Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.





Page 12



Dossier n° MA2111033417

Date de l'évaluation : 01/12/2021

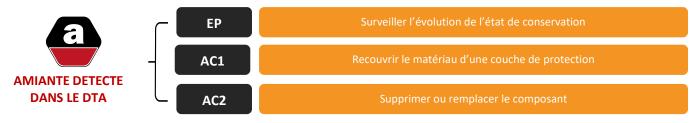
Bâtiment / local ou zone homogène : Sous-Sol - Local poubelle

Identifiant Matériau : ZPSO002 Matériau : Conduit en fibres-ciment

Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.

# MESURES A PRENDRE EN FONCTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX AMIANTES DE LA LISTE B

### AUTRES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE (MESURES D'ORDRE GENERALE)



(Voir fiche(s) d'évaluation, ci-avant)





**Numéro de dossier :** MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON



# **RAPPORT D'ANALYSES**

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible





# > 4. OBJET DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport fait état du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

### **CADRE REGLEMENTAIRE**

Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29-9 et annexe 13-9 selon le Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis. « Les propriétaires des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ainsi les propriétaires d'immeuble à usage autre que d'habitation y font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante »

Arrêté du 12 décembre 2012 (modifié par l'arrêté du 26 juin 2013) relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Arrêté du 12 décembre 2012 (modifié par l'arrêté du 26 juin 2013) relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante ».

Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante.

Norme NFX 46-020 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

# MATERIAUX DEFINIT DANS LA LISTE A DE L'ARTICLE R. 1334-20

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, calorifugeages, faux plafonds,	Flocages, calorifugeages, faux plafonds,

### MATERIAUX DEFINIT DANS LA LISTE B DE L'ARTICLE R. 1334-20

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
1. Parois verticales intérieurs		
Murs et cloisons « en dur » et poteaux	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiseries, amiante-ciment) et	
(périphériques et intérieurs).	entourage de poteaux (carton, amiante-ciment, matériaux sandwich, carton	
	+plâtre), coffrage perdu.	
Cloisons (légères et préfabriqués), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons.	
2. Planchers et plafonds		
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés	
Planchers Dalles de sol		
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges	
Clapets / Volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage	
Portes coupe-feu	Joints (tresse, bandes)	
Vide-ordures	Conduits	
4. Eléments extérieurs		
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)	
	bardeaux bitumineux.	
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibre-ciment)	
Conduits en toiture et façades	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.	



Page 15





### METHODOLOGIE DU REPERAGE

Pour mener à bien sa mission en optimisant le nombre de prélèvement pour analyse, l'opérateur détermine des ZPSO (zone à similitude d'ouvrage) par sondage. Si lors de sa visite, certaines parties du bâtiment sont inaccessibles, l'opérateur l'indique motif à l'appui.

Les ZPSO établie, l'opérateur de repérage identifie les matériaux et produits sui contiennent de l'amiante (listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) accessibles sans travaux destructifs ou démontage complexe selon ses connaissances et documents dont il dispose. En cas de doute il procède à un échantillonnage pour analyse dans le respect du mode opératoire. L'échantillon est prélevé selon les critères du laboratoire accrédité COFRAC qui procédera à l'analyse et conformément à l'article R.1334-24 du code de la santé publique. La traçabilité est assurée par une identification de l'échantillon directement apposé lors du prélèvement.

Quel que soit sa décision, l'opérateur précise le critère qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante dans les produits de la lise A et de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : résultat d'analyse, documents ou jugement personnel.

Les matériaux contenant de l'amiante identifiés, l'opérateur évalue alors leurs états de conservation.

### **LIMITES DU REPERAGE**

Le programme de repérage de la mission de base est plus restreint que celui des missions avant travaux ou avant démolition de l'immeuble. Cette recherche ne comporte aucune destruction ni démontage complexe, à l'exception du soulèvement des plaques de faux-plafonds ou trappes de visite. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas d'une découverte ultérieure de matériaux contenant de l'amiante dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos lors de notre visite. En aucun cas le présent diagnostic ne saurait être utilisé lorsque des travaux sont envisagés ou dans le cadre d'une démolition. En effet, le présent diagnostic ne portant que sur les parties visibles et accessibles de l'immeuble et selon la liste des matériaux figurant à l'annexe 13-9 du Code de la construction et de l'habitation, il ne saurait préjuger de la présence ou de l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante soit dans les parties inaccessibles du bien, soit en dehors de la liste figurant à l'annexe 13-9 précitée.

La dégradation des matériaux contenant de l'amiante peut mener à la contamination de matériaux se trouvant à proximité. L'intervention ne prend pas en compte cet effet de pollution potentiel.

# LES ETATS DE CONSERVATIONS SONT DEFINIS PAR LE DECRET N°2011-629 DU 3 JUIN 2011 RELATIF A LA PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LES RISQUES SANITAIRES LIES A UNE EXPOSITION A L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

### Concernant les matériaux de la liste A :

Définis par l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante au contenu du rapport de repérage, modifié le 26 juin 2013

# Faux plafonds

Conformément à l'arrêté du 15 janvier 1998, une grille d'évaluation de l'état de conservation est rédigée pour que chaque faux plafond contenant de l'amiante et ceci par zone homogène. Cette grille d'évaluation tient compte, notamment, de l'accessibilité du matériau (hauteur sous plafond), des dégradations recensées (plaque cassée, fissurée, etc.), de l'état de fixation et des supports des plaques (une mauvaise fixation favorise les effets dus aux vibrations). En fonction des critères énoncés ci-dessus, l'action à entreprendre est définie dans les mêmes conditions que les flocages calorifugeages et ceci par zones réputées homogènes.

### Calorifugeages et flocages

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012, une grille d'évaluation est rédigée pour chaque calorifuge et flocage contenant de l'amiante et ceci par zone homogène. Cette grille d'évaluation tient compte, notamment, de l'accessibilité du matériau, de son degré de dégradation, de son exposition à des chocs, et à des vibrations enfin à l'existence de mouvements d'air dans la zone homogène concernée. En fonction du résultat obtenu du diagnostic, une note de 1 à 3 est attribuée :

• Une note égale à UN (1) se traduit par un contrôle périodique de l'état de conservation du matériau dans les conditions prévues à l'article 3.





Page 16

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

- Une note égale à **DEUX** (2) oblige, selon les modalités prévues à l'article 5, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission.
  - Si le niveau d'empoussièrement, est inférieur ou égal à la valeur de 5 fibres / litre, le propriétaire procède à un contrôle de l'état de conservation des matériaux dans les conditions de l'article 3 (triennal).
  - Si le niveau d'empoussièrement est supérieur à 5 fibres / litre, le propriétaire procède à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante. Pendant la période qui précède les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à 5 fibres / litre.
- Une note égale à **TROIS** (3) oblige, le propriétaire à procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article 5. Pendant la période qui précède les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau inférieur à 5 fibres / litre.

### Concernant les matériaux de la liste B :

Définis par l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi qu'au contenu du rapport de repérage, modifié le 26 juin 2013

### Evaluation périodique

Lorsque, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique que cette évaluation périodique consiste à :

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

### Action corrective de premier niveau

Lorsque, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

- rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer
- procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante;
- veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

### Action corrective de second niveau

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

- prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci soient adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation;

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.





# > 5. ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS



### ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

Je, soussigné Edouard CARVALLO, Président du groupe ADX GROUPE, ayant son siège social à MONTROUGE (92120), 62 B Avenue Henri Ginoux, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société ADX GROUPE n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société ADX GROUPE est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société ADX GROUPE dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaire à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris, Le 2 janvier 2020















Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Nº: 197548 Date: 27/07/2015

### RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



### Textes législatifs et normatifs :

- Articles réglementaires : R. 1334-25 et R. 1334-26 Norme NFX 46-020 Décembre 2008 Décret : 2011-629 03 juin 2011 Arrêté du 12 décembre 2012 (listes A et/ou B)

- Arrêté du 26 juin 2013

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante d'un immeuble bâti à insérer dans le Dossier Technique Amiante en référence aux articles R. 1334-25 et R. 1334-26 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21).

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui.
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux et/ou démolition.

### Propriétaire

### VENDEE LOGEMENT

6 RUE MARÉCHAL FOCH - 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

### Donneur d'ordre

VENDEE LOGEMENT

6 rue Maréchal Foch - 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

### Identification du bien immobilier et de ses annexes

### **45 RUE MARENGO**

ADRESSE DIL BIEN Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 - 85000 LA ROCHE-

SUR-YON

Immeuble mixte Type de Bien REFERENCES CADASTRALES **DESIGNATIONS DES LOTS** lot 250007010001 31/10/1970 DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

LOTS ANNEXES

Aucun lot annexe

### Références de la mission

DATE DE LA VISITE Date de la commande 24/06/2015

ACCOMPAGNATEUR VENDEE LOGEMENT, propriétaire

Gwenaël ADELIS OPERATEUR DE REPÉRAGE

LE PRESENT RAPPORT EST ETABLI PAR UNE GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac - ZAC LA CLEF ST PIERRE -

PERSONNE DONT LES COMPETENCES SONT 78990 ELANCOURT (1334) CERTIFIEES PAR

CONTRAT D'ASSURANCE HISCOX Contrat HA RCP0078279 valide jusqu'au 31 décembre 2015 ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE -LABORATOIRE ACCREDITE (ANALYSE)

Numéro d'accréditation COFRAC: 1-5970

### Documentation fournie par le donneur d'ordre

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE RAPPORTS ANTERIEURS DE RECHERCHE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIVERS (DERNIERS PV D'ASSEMBLEE GENERALE ...)

Non fournis Fournis Non fournis

Fait à CARQUEFOU, le 27/07/2015

Effectué par Gwenaël ADELIS



QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 025113944
Société par actions s'implifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 1 / 38



Page 19









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

### CONCLUSIONS DE LA MISSION DE REPERAGE :

- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur de repérage.
- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.
- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une évaluation périodique (Cf. 3).
- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une action corrective de premier niveau (Cf. 3).
- -Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

### Sommaire

1.		Conditions de réalisation du repérage
		Liste des Pièces et Locaux Visités & Non Visites
3.		Résultat détaillé du repérage
9		Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur
		5
	В.	Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * : 5
	C.	. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » : 5
	D.	. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :
4.		Liste des Matériaux ou Produits ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse 7
5.		Observations et réserves
6.		Annexes

### 1. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

### Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux :

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la liste C de l'annexe 13.9 du décret du 03 juin 2011 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

### PRECISIONS SUR LA METHODOLOGIE DU REPERAGE

Dans le cadre d'une vente ou en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante, l'investigation est menée en conformité avec les arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits, accessibles sans travaux destructifs, qui correspondent aux listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21 du code de la santé publique.

Ce dossier est réalisé conformément au décret n° **2011-629 du 03 juin 2011** et aux arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 025113944
Société par actions s'implifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 2 / 38





Page 20

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON





Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait matériau de confinement de ce type de OU Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.82 - N\*TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 3 / 38









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

### Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER		
Flocages		
Calorifugeages		
Faux plafonds		

### Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	Parties du composant a verifier ou a sonder
Parois verticales intérieures  Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).  Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
Eléments extérieurs  Toitures.  Bardages et façades légères.  Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

### 2. LISTE DES PIECES ET LOCAUX VISITES & NON VISITES

Etage	Pièce	Visité	Motif
Rdc	Dégagement	Oui	
Rdc	Cave 1	Oui	
Rdc	Cave 2	Oui	
Rdc	Local vélo	Oui	
1 er étage	Pièce	Oui	
2 eme étage	Pièce	Oui	
3eme étage	Pièce	Oui	
4eme étage	Pièce	Oui	
5ème étage	Toiture	Oui	
Sous sol	Dégagement	Oui	
Sous sol	Local poubelle 1	Oui	
Extérieur	Façades	Oui	
Extérieur	Garage	Oui	

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 4 / 38









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

### 3. RESULTAT DETAILLE DU REPERAGE

### Description sommaire des pièces et locaux visités :

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
Dégagement (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)
Cave 1 (Rdc)	Sol (Dalle béton), Plafond (Flocage), Murs (Parpaing brut)
Cave 2 (Rdc)	Sol (Dalle brute), Plafond (Flocage), Murs (Parpaing brut)
Local vélo (Rdc)	Sol (Dalle béton), Plafond (Flocage), Murs (Plâtre et peinture, Calorifugeage blanc + plâtre)
Pièce (1 er étage)	Sol (Lino collé), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)
Pièce (2 eme étage)	Sol (Lino collé), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)
Pièce (3eme étage)	Sol (Lino collé), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)
Pièce (4eme étage)	Sol (Lino collé), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)
Toiture (5ème étage)	Sol (revêtement btimineux)
Dégagement (Sous sol)	Sol (Dalle brute), Plafond (Flocage), Murs (Parpaing brut)
Local poubelle 1 (Sous sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Flocage, calorifugeage toile (marron) + Iaine de verre), Murs (Parpaing brut, calorifugeage toile (marron) + Iaine de verre)
Façades (Extérieur)	Murs (Bardages Aluminium)
Garage (Extérieur)	Murs (Béton peint), Couverture (Tuiles)

# A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur :

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Recommandation
Toiture (5ème étage)	Conduit de ventilation	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Local poubelle 1 (Sous sol)	Conduit	Fibre ciment	Matériau avec dégradation ponctuelle	Action corrective de premier niveau

### B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire \*:

Sans objet.

(\*) Rapports d'analyses joints ci après

### C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :

- Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont ceux pour lesquels l'opérateur ne peut déterminer sans analyse en laboratoire la présence d'amiante et un prélèvement n'est pas possible pour des raisons techniques ou d'autorisation.
- Les matériaux ou produits « hors liste » sont ceux dont l'opérateur a connaissance mais qui ne font pas partie de la liste des composants à investiguer suivant les listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21.
   En cas de travaux destructifs affectant ces composants, il est recommandé de compléter les investigations et de prendre des précautions dans le cas où ces matériaux se révéleraient amiantés.

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 025113944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 5 / 38









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

Sans objet.

### D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :

Zone	Composant	Partie composant	Justification
Local poubelle 1 (Sous sol)	Revêtement mur	calorifugeage toile (marron) + laine de verre	Prélèvement sans amiante après analyse
Local poubelle 1 (Sous sol)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Cave 1 (Rdc)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Cave 2 (Rdc)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Dégagement (Sous sol)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Local vélo (Rdc)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Local vélo (Rdc)	Revêtement mur	Calorifugeage blanc + plâtre	Prélèvement sans amiante après analyse

### Légende états de conservation :

### Matériaux de la liste A :

- Etat 1 : Le propriétaire doit procéder à un contrôle périodique de l'état de conservation du ou des matériau(x) ou produit(s) concerné(s) dans les conditions prévues à l'article R 1334-27 du décret n°2011-629 ;ce contrôle doit être effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- Etat 2 : Le propriétaire doit procéder, selon les modalités prévues à l'article R 1334-25 du décret n°2011-629, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
- Etat 3 : Le propriétaire doit procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R 1334-29 du décret n°2011-629.

### Légende recommandations :

### Matériaux de la liste B :

- EP (évaluation périodique) :
  - a)Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation;
     b)Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- AC1 (action corrective de premier niveau) :
  - Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

    a)Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer;

    b)Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente,
    prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante;

    c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits
    contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone;

    d)Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant,leur
    protection demeurent en bon état de conservation.
- AC2 (action corrective de second niveau) :
  - Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

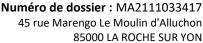
    a)Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique;

    b)Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 025113944
Société par actions s'implifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 6 / 38











45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Nº: 197548 Date: 27/07/2015

adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée; c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ; d)Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

### 4. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET DE PRELEVEMENTS POUR ANALYSE

Fiche d'identification et de cotation des prélèvements \* :

Ν°	Désignation du Matériau et Produit prélevé	Localisation	Date	Présence d'amiante	Observations, cotations
P1	calorifugeage toile (marron) + laine de verre	Local poubelle 1 (Sous sol)	29/06/2015	Négatif	1
P2	Flocage	Local poubelle 1 (Sous sol)	29/06/2015	Négatif	f
Р3	Calorifugeage blanc + plâtre	Local vélo (Rdc)	29/06/2015	Négatif	J.

(\*) Rapports d'analyses joints ci après

### **OBSERVATIONS ET RESERVES**

Sans objet.

### ANNEXES

# Annexe 1 : Éléments d'information constituant l'état mentionné aux 1° et 2° A de l'article R. 1334-

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 025113944
Société par actions s'implifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 7 / 38





Numéro de dossier: MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

Page 25







Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 Rapport de mission 85000 LA ROCHE-SUR-YON repérage Amiante

Nº: 197548 Date: 27/07/2015

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

45 RUE MARENGO

### Annexe 2 : Schémas de repérage & Photographies

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser :

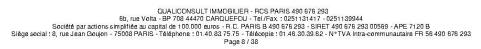
- les prélèvements effectués
- les matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) repérés

Il est non coté et non contractuel



Toiture (5ème étage) - Conduit de ventilation - Fibre ciment





SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104 SIRET: 505 037 044 00631 SIRET: 505 037 044 00631









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

N°: 197548 Date : 27/07/2015



P1 - Local poubelle 1 (Sous sol) - Revêtement mur - calorifugeage toile (marron) + laine de verre



P2 - Local poubelle 1 (Sous sol) - Plafond - Flocage

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 9 / 38









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015



P3 - Local vélo (Rdc) - Revêtement mur - Calorifugeage blanc + plâtre

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

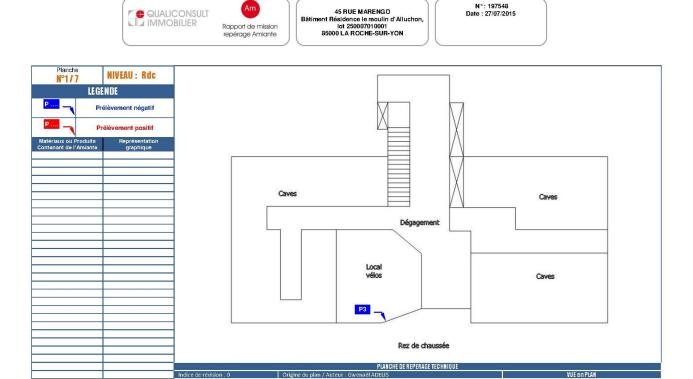
Page 10 / 38



# **Dossier Technique Amiante**



Page 28



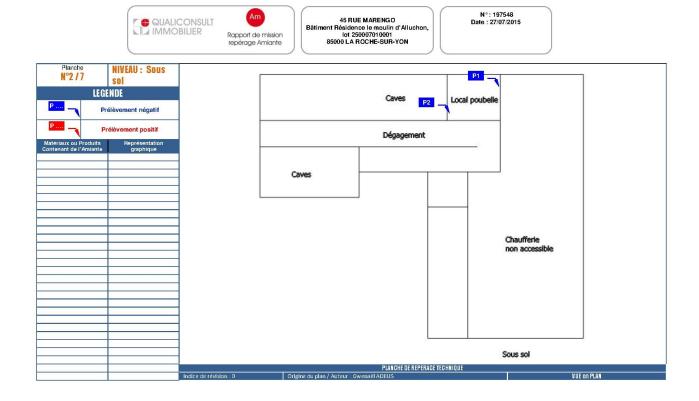
QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

Bb, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tai/Fax: 025113141 7 - 025113944

Société par actions simplifiée au capital et 00000 pause - RC - Paris B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00593 - APE 71 20 B

Siège social: 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone: 01 40 83 75 75 - Télécpole: 01 46 30 39 62 - N°TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 11 38



QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

Société par actions simplifiée au capital et 00000 gause - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 71 20 B

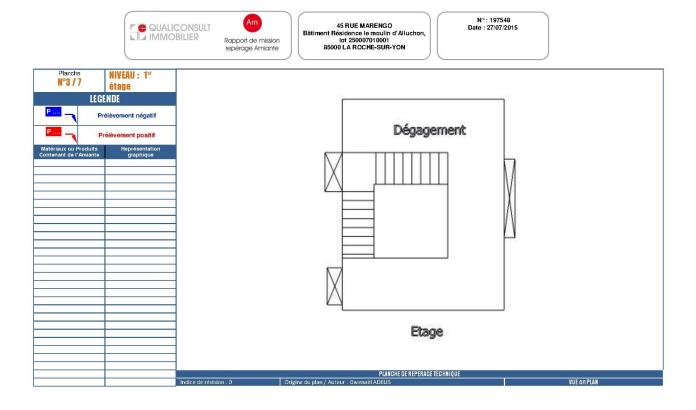
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01 40 83 75 75 - Télécpone : 01 46 30.039 82 - N°TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 12 38





Page 29



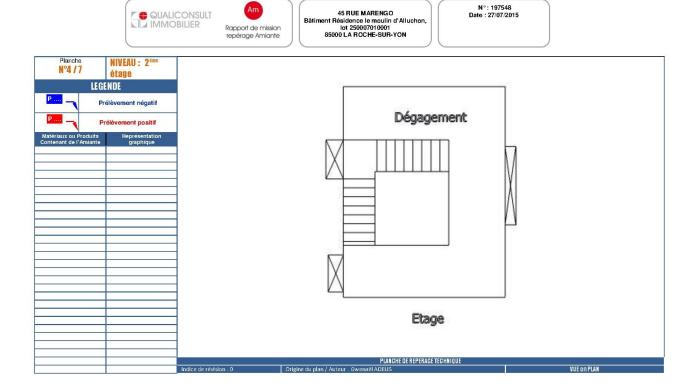
QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

Bb, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tai/Fax: 025113141 7 - 025113944

Société par actions simplifiée au capital et 00000 pause - RC - PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00593 - APE 71 20 B

Siège social: 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone: 0.1 46.83 75.75 - Télécope: 0.1 46.30.39 62 - N°TVA intra-communautaire FR 56 499 676 293

Page 17.38



QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

Société par actions simplifiée au capital et 00000 gause - R.C. PARIS B 490 678 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 71 20 B

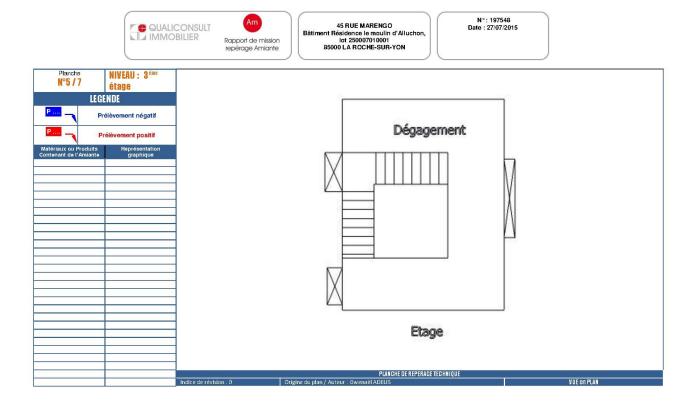
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01 40 83 75 75 - Télécpone : 01 46 30.039 82 - N°TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 14 28





Page 30



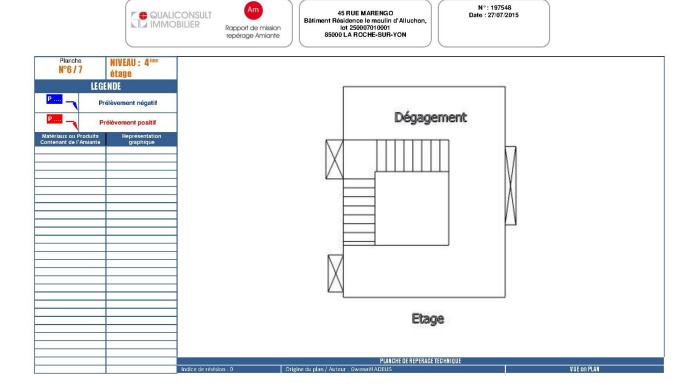
QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

Bb, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tall/Fax: 025113141 7 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital et 00000 pause - RC - Paris IS 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00599 - APE 71 20 B

Siège social: 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone: 0.1 46.83 75.75 - Télécpole: 0.1 46.30.39 62 - N°TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 15: 38



QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

Société par actions simplifiée au capital et 00000 gause - R.C. PARIS B 490 678 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 71 20 B

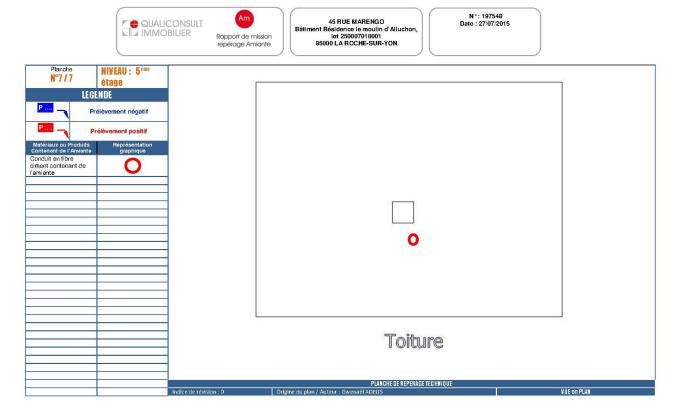
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01 40 83 75 75 - Télécpone : 01 46 30.039 82 - N°TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 16 28









CUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

Société par actions simplifée au captal de 100.000 euros - R. C. PARIS B-490 878-233 - SHET 1490 876 293 00569 - APE 71 20 B

Siège social: 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone: 01 48 37 5 75 - Télécphone: 01 48 30 39 52 - N°TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 17 38





Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

Page 32







Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date : 27/07/2015

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 18 / 38





Page 33





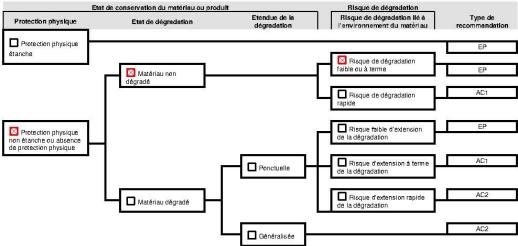
45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Nº: 197548 Date: 27/07/2015

### Annexe 3 : Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

# GRILLE D'EVALUATION En cas de présence avérée d'amlante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Gwenaël ADELIS
N° de dossier	197548
Date de l'évaluation	29/06/2015
Bâtiment	45 RUE MARENGO
	- Bătiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Local ou zone homogène	Toiture (5ème étage) - Conduit de ventilation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Dandra	



EP: évaluation périodique; AC1: action corrective de premier niveau; AC2: action corrective de second niveau

### Recommandations:

Evaluation périodique a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur

protection demeure en bon état de conservation; b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



OUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 19 / 38



Page 34



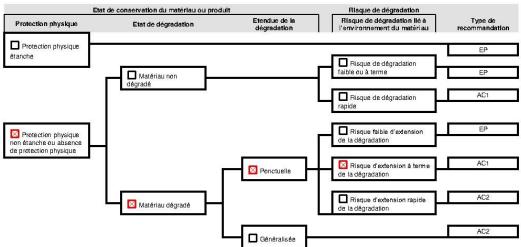


45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

### **GRILLE D'EVALUATION**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste

Rédacteur	Gwenaël ADELIS
N° de dossier	197548
Date de l'évaluation	29/06/2015
Bâtiment	45 RUE MARENGO
	- Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Local ou zone homogène	Local poubelle 1 (Sous sol) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Benère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

### Recommandations:

Action corrective de premier niveau

- Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- intestres de protection appropriées ain de limite de risque de dispersion des mars d'annante ;

  (c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone :
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.



OUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 20 / 38



Page 35





Rapport de mission repérage Amiante 45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

### Annexe 4 : Procès-verbaux d'analyses laboratoire



Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Téx: 02.29.00.93.20 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires nour les seuls essais couverts par l'accréditation

### RAPPORT D'ESSAI N° IT141507-16090 EN DATE DU 13/07/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client:

Pét Client

QUALICONSULT IMMOBILIER - NANTES M. Gwenael ADELIS

6bis, rue Alessandro Volta BP 708

44481 CARQUEFOU

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 03/07/2015 Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. ITGA :

Ref. Client:		Rei. II GA :	Rei. ITGA:		
Commande	T_1435613055	Commande	IT1415-9544		
Echantillon	P1 - Calorifugeage toile (marron) + laine de verre - Local poubelle 1 (Sous sol) / Revêtement mur	Echantillon	IT141507-16090		
Dossier client	VENDEE LOGEMENT RUE MARENGO - Rés. Le Moulin d'Alluchon B Lot 250007010001 - 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Description ITGA	Calorifugeage blanc fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée inséparables		

### Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

### Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Calorifugeage blanc fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée inséparables	MOLP le 09/07/2015	Amiante non détecté		2

Validé par : Valentin PIROT - Analyste

William Villamin III Palayse

DTA 164 rev 09

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En Raison avec : DTR024

OUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

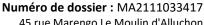
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 21 / 38



<sup>-</sup> pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique





45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON





Rapport de mission repérage Amiante 45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015



Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.90.09.39.20 Fax: 02.23.22.52.27 www.iga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

### RAPPORT D'ESSAI N° IT141507-16091 EN DATE DU 13/07/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : Prélèvement :

QUALICONSULT IMMOBILIER - NANTES M. Gwenael ADELIS 6bis, rue Alessandro Volta BP 708 44481 CARQUEFOU Reçu au laboratoire le : 03/07/2015 Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client : Réf. ITGA :

Commande	T_1435613055	Commande	IT1415-9544
Echantillon	P2 - Flocage - Local poubelle 1 (Sous sol) / Plafond	Echantillon	IT141507-16091
Dossier client	VENDEE LOGEMENT RUE MARENGO - Rés. Le Moulin d'Alluchon B Lot 250007010001 - 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Description ITGA	Flocage blanchätre pelotonneux

### Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

### Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Flocage blanchâtre pelotonneux	MOLP le 09/07/2015	Amiante non détecté		3



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoir

En lision avec : DTR024 DTA 164 rev 09



OUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 22 / 38

85000 LA ROCHE SUR YON



Page 37





Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015



Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél: 02.90.09.320 Fax: 02.23.22.52.27 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation

### RAPPORT D'ESSAI N° IT141507-16092 EN DATE DU 13/07/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

QUALICONSULT IMMOBILIER - NANTES M. Gwenael ADELIS 6bis, rue Alessandro Volta BP 708 44481 CARQUEFOU

### Prélèvement :

DI ITCA

Reçu au laboratoire le : 03/07/2015 Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :

Ref. Client :		Ref. ITGA:	
Commande	T_1435613055	Commande	IT1415-9544
Echantillon	P3 - Calorifugeage blanc + plâtre - Local vélo (Rdc Le Moulin d'Alluchon A) / Revêtement mur	Echantillon	IT141507-16092
Dossier client	VENDEE LOGEMENT RUE MARENGO - Rés. Le Moulin d'Alluchon B Lot 250007010001 - 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Description ITGA	Calorifugeage blanc fibreux homogène avec toile fibreuse blanche plâtrée et matériau blanc plâtreux inséparables

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

### Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Calorifugeage blanc fibreux homogène avec toile fibreuse blanche plâtrée et matériau blanc plâtreux inséparables	META le 11/07/2015	Amiante non détecté	***	1



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

En lision avec : DTR024

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 23 / 38





Numéro de dossier: MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON





IMMOBILIER



45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Nº: 197548 Date: 27/07/2015

Annexe 5 : Rapports antérieurs

20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU **PARTIES COMMUNES 35-45 RUE MARENGO** 

85000 LA ROCHE SUR YON

# DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Edition condensée

Date de mise à jour : 08/01/2007 Référence : 1

VIGIBAT v 2.2 Copyright SOCOTEC

Date d'édition : 08/01/2007

OUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 24 / 38









### 45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

N°: 197548 Date : 27/07/2015

MATIERES D'ALLU PARTIES COMMUNES	DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	TABLE DES MATIERES	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES
----------------------------------	---------------------------	-----------------------	---

### **TABLE DES MATIERES**

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
2.	ETAT DESCRIPTIF DES COMPOSANTS VIS A VIS DE L'AMIANTE	4
3.	SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION ET DES TRAVAUX	8
4.	INSTRUCTIONS	9

Identification de l'immeuble		
Nom	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES	
Adresse postale	35-45 RUE MARENGO	
Commune	85000 LA ROCHE SUR YON	
Regroupement	IMMEUBLES HABITATION	
Usage, affectation	HABITATION (PARTIES COMMUNES)	
Codification		

Description succincte de l'immeuble	
mmeuble en R+4 comprenant un sous-sol et des garages	

	Consultation de l'intégralité du DTA	
Modalités de consultation		
Détenteur du dossier		

Dossier Technique Amiante P 2 / 11



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 25 / 38











Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date : 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

# 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Prestataires bâtiment			
Rôle Statut ou fonction vis à vis de l'amiante	Organisme société ou service	Identité des intervenants	
Propriétaire	FOYER VENDEEN		
	6 RUE DU MARECHAL FOCH		
	BP 109		
	85003 LA ROCHE SUR YON		

	Prestataires amiante	
Organisme ou société	Adresse	Téléphone et Télécopie
Diagnostic, repérage, surveill	lance	
SOCOTEC AGENCE DE	18 Rue du Coutelier	Tél: 02.40.92.15.76
NANTES	44807 SAINT HERBLAIN	Fax: 02.40.92.04.99
Laboratoires d'analyses		

Dossier Technique Amiante P 3 / 11



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 26 / 38











Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE ETAT DESCRIPTIF 20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

# 2. ETAT DESCRIPTIF DES COMPOSANTS VIS A VIS DE L'AMIANTE

### Rapports élaborés par organismes qualifiés Les missions initiales de repérage de l'amiante et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante ont donné lieu aux rapport suivants : Numéro de Date du Organisme Objet du repérage référence rapport intervenant SOCOTEC AGENCE DE NANTES Repérage amiante composants pour D.T.A. Selon notre connaissance de la composition des parties 06-9637/063 03/01/2007 communes : tous les locaux concernés ont été visités, sauf les vides de construction, couverture non vu car non accessible La visite des parties communes a été effectuée selon l'accessibilité aux locaux et la clef mise à disposition. Pas de documents remis pour consultation, ni d'informations particulières pour la réalisation de la mission. Conclusion: Il a été repéré des matériauxet produits contenant de l'amiante :

Situation générale vis à vis des flocages calorifugeages et faux plafonds

Absence de calorifugeage dans le présent bâtiment.

Dossier Technique Amiante

P4/11

 Gaine de VO en fibres ciment situé dans le sous-sol de l'immeuble n°45 RUE MARENGO



97, rue du président De Gaulle 85000 LA ROCHE SUR YON - Tél : 09 70 69 02 87 - Fax : 02.51.07.08.91











45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

		The state of the s
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ETAT DESCRIPTIF	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

	Liste des plans de repérage		
A partir des rapports de repérage énumérés dans la page précédente , les plans de repérage renseignés sont les suivants :			
Localisation Titre du plan (ou document graphique) associé			
Intérieur de l'immeuble	Plans du sous-sol		

### Commentaires

La représentation des composants contenant de l'amiante sur les plans est matérialisée par une étiquette liée à une surface:

Dans l'étiquette sont indiqués le type de composant concerné et le numéro d'ordre du composant.

Dossier Technique Amiante

P5/11



97, rue du président De Gaulle 85000 LA ROCHE SUR YON - Tél : 09 70 69 02 87 - Fax : 02.51.07.08.91 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104











45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date : 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ETAT DESCRIPTIF	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

Composants contenant de l'amiante repérés sur plans								
N°	Identité du composant	Précision sur localisation	Etat de conservation dégradation	Actions à prévoir	A faire pour le	R (1)	Photographie	
Pla	n Plans du sous-sol	(Intérieur de l'immeub	le)		1			
1	Conduit de vide- ordure Fibres ciment	Sous-sol	Bon état de conservation					

Commentaires				
(1) Les lignes dans lesquelles la colonne "R" est cochée sont relatives à une exigence réglementaire				

Dossier Technique Amiante



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 29 / 38

P6/11











Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date : 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ETAT DESCRIPTIF	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

Composants à risque ne contenant pas d'amiante			
Identité du composant	Précision sur localisation		
Niveau Intérieur de l'immeuble			
Conduit de fluide (eau) Fonte	Garages		
Conduit de fluide (eau) Fonte	Sous-sol		
Dalle de sol plastique Souple	Cage d'escalier		
Enveloppe de calorifugeage Bandes de tissus + laine minérale	Garages		
Faux platond <i>Lambris bois</i>	Porche d'entrée		
Faux plafond Polystyrène	Garages		
Flocage Laine minérale	Sous-sol: cave		
Flocage  Laine minérale	Lcal à vélos		
Panneaux rigides (cloisons, gaines, platonds)  Cloisons	Paliers		
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)  Cloisons: parpaings	Gaine technique		

		érés nécessitant une analyse en laboratoire détecter la présence d'amiante
Identité de	u composant	Précision sur localisation
Niveau Ensemble	des locaux concernés	
Aucun composant		

Dossier Technique Amiante P 7 / 11











Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date : 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ACTIONS DE SUIVI	20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

# 3. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION ET DES TRAVAUX

а	sur l'état de		SURVEILLANCE MENEES Flocages, calorifugeages, faux plat	fonds)
Date	Composant concerné	Etat avant intervention	Référence du rapport VP vérification périodique visuelle ME Mesure d'empoussièrement	Organisme
liveau Ens	emble des locaux concernés			
	Néant			

a p		ONSERVATOIRES MI ement, retrait) sur floca	SES EN OEUVRE ages, calorifugeages et faux plafonds
Date des futurs travaux	Composant concerné	Etat de conservation	Nature des mesures
Niveau Ensembl	e des locaux concernés		
N	éant		Sans objet

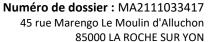
а			VAUX EFFECTUES sants contenant de l'amiante	
Date	Composant concerné	Etat avant intervention	Nature des Travaux	Entreprise
Niveau Ens	emble des locaux concernés			
	Néant		Sans objet	

Dossier Technique Amiante P 8 / 11



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80 39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 31 / 38











Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

INSTRUCTIONS

20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

### 4. INSTRUCTIONS

### INFORMATIONS GENERALES

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plêvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention ...

Professionnels :attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées concernant les professionnels sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent être fournis par les Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (ORPREF)

Dossier Technique Amiante

P9/11



97, rue du président De Gaulle 85000 LA ROCHE SUR YON - Tél : 09 70 69 02 87 - Fax : 02.51.07.08.91

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

SIRET : 505 037 044 00631 SIRET : 505 037 044 00631





85000 LA ROCHE SUR YON







Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE INSTRUCTIONS 2

20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

### CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

### A - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

« Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et votre voisinage »

En cas (liste indicative):

- de manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante, comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
- joints ou encore la manutention d'elements en armante-ciment),
  de travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par
  exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée,
  d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage
  sans action sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante au- delà
  des raccords.
- de travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles,...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment avec des outils manuels (outils tranchants, scies, burins,...) ou rotatifs à vitesse lente.
- de déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements,

### il convient d'éviter au maximum l'émission de poussière :

- par imprégnation locale des matériaux contenant de l'amiante par de l'eau (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière
- électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière, en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

### « Le port d'équipements de protection est recommandé »

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

Des demi-masques filtrants (type FFP3) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### B - Consignes générales de sécurité, relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

### « Gestion des déchets sur le chantier »

Seuls les déchets d'amiante lié (amiante-ciment, dalles de sol...) peuvent être stockés temporairement sur le chantier, hors de la zone de confinement. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'ervol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux...

Les déchets d'amiante friable (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférer dès leur sortie de la zone de confinement.

### « Elimination des déchets contenant de l'amiante »

Les procédures d'élimination de déchets contenant de l'amiante dépendent de la nature du matériau :

- les matériaux à fort risque de libération de fibre d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être viriflés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
   Les matériaux où l'amiante est fortement lié (amiante-ciment, dalles de sol, clapets et volets coupe-feu...)
- Les matériaux où l'amiante est fortement lié (amiante-ciment, dalles de sol, clapets et volets coupe-feu...) doivent être éliminés en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés ou en décharges pour déchets inertes pourvues d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grand Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre lui étant destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA), certa n°11861°01, et reçoit l'original du bordereau rempli par les autres acteurs (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

### « Elimination des déchets connexes »

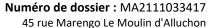
Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Dossier Technique Amiante

P10/11







85000 LA ROCHE SUR YON







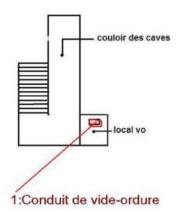
45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

INSTRUCTIONS

20-7 RESIDENCE LE MOULIN D'ALLU PARTIES COMMUNES

# SOUS SOL N°45 RUE MARENGO



	Liste des	composants présents dar	ns : Plans du sous-sol	
1	Conduit de vide-ordure	Fibres ciment	Sous-sol	a

Dossier Technique Amiante

P11/11



97, rue du président De Gaulle 85000 LA ROCHE SUR YON - Tél : 09 70 69 02 87 - Fax : 02.51.07.08.91

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

SIRET : 505 037 044 00631 SIRET : 505 037 044 00631







45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

### Annexe 6: Certifications



# Certificat

# **Diagnostics Techniques Immobiliers**

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

# ADELIS Gwenaël sous le numéro 1334

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
	Amiante	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	28/04/2015	27/04/2020	С
	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)			
	Mention Plamb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le pionité des peintures (ORIPP)  Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)			
	Termites     France     Outremer:	Etat refatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer			
	DPE	Diagnostic de performance énergétique	value or sales		
	Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique tous types de			
	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz			
	Electricité	Eta) des installations intérieures d'électricité			
ercredi	Certification R-Recentification 13 mail 2015	Le Directeur Ginger Cated Michel/KHATIB  12 prender 13 prender 15	Gay Lussac Sales Puerre ANCOURT	<u></u>	ofrac
du 14/10 1334A5C		G TM: 013	08524 00 00	Œ	TIFICATION POR

GINGER CATED – ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac – 78 990 ELANCOURT Téléphone : 01 30 85 24 60 – Email : <a href="mailto:certificated.contact@qingergroupe.com">certificated.contact@qingergroupe.com</a> - Site : <a href="www.cated.fr">www.cated.fr</a>

page 1 sur 2

OUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

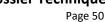
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 35 / 38





Numéro de dossier: MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Nº: 197548 Date: 27/07/2015

### Annexe 7: Assurance

# ASSQCI 1



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT: HA RCP0078279

## LE PRENEUR D'ASSURANCE

QUALICONSULT DEVELOPPEMENT 1 BIS RUE DU PETIT CLAMART Souscripteur:

78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Assuré: QUALICONSULT DEVELOPPEMENT

1 BIS RUE DU PETIT CLAMART 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

- QUALICONSULT Immobilier, Assuré(s) additionnel(s):

- Toutes les filiales de la holding QUALICONSULT DEVELOPPEMENT

### LES CONDITIONS DE GARANTIE

Assurances Professionnelles by Hiscox Catégorie:

Diagnostiqueurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

### **ACTIVITES DE L'ASSURE**

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes ;

1. Activités garanties au titre du module Diagnostic immobilier :

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition,

Diagnostic amiante avant vente, Dossier technique amiante,

Diagnostic gaz,

Diagnostic termites, Exposition au plomb (CREP),

Risques naturels et technologiques

Diagnostic de performance énergétique, Diagnostic légionnellose,

Diagnostic radon,

Etat des lieux,

Prêt conventionné: normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,

Contrôle périodique amiante,

Etat parasitaire,

Loi Carrez,

Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin, Etat de l'installation électrique intérieure,

Millièmes, Diagnostic technique SRU,

Recherche de plomb dans l'eau

Recherche de plomb avant travaux.

Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (Loi Scellier).

Assainissement autonome et privatif.

Diagnostic conformité piscine

Diagnostic gestion des déchets issus de démolition

27/11/2014 16:02

Adresse postale: 12, qual des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél: 0810 50 20 10 Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris Siège social: 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni Numéro d'enregistrement en Angleterre: 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681 N° TVA Intracommunautaire FR5524737861 - N° FCA 490964 - www.orias.fr

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 0251139944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 36 / 38





# **Dossier Technique Amiante**

Page 51

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON





Rapport de mission repérage Amiante

45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

ASSQCI 1

 Activité garantie au titre du module Business & Management :
 Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 novembre 2001) : document unique.

### PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et des modules n° DIA0607, n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

Fait à Paris, le 27/11/2014 Pour les Assureurs

51 MT

27/11/2014 16:02 RCP0078279

Adresse postale: 12, qual des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél: 0810 50 20 10 Hiscox Europa Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis te Grand - 75002 Paris Siège social: 1, Great St. Helen's, Londres, ECGA 6HX, Royaume-Uni Numéro d'enregistrement en Angleterre: 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681 N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr Page 2/3

OUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

8b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel/Fax : 0251131417 - 0251139944

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B

Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

Page 37 / 38









45 RUE MARENGO Bâtiment Résidence le moulin d'Alluchon, lot 250007010001 85000 LA ROCHE-SUR-YON N°: 197548 Date: 27/07/2015

# ASSQCI 1



## TABLEAU DES GARANTIES Diagnostiqueurs immobilier HA RCP0078279

# RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties Dont : 2 000 000,00 Euros 2 000 000,00 Euros

- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non

### RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance 20 000,00 Euros - Par litige 10 000,00 Euros

# RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties 8 000 000,00 Euros par sinistre

Dont :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs
- Dommages immatériels non consécutifs
- Intoxications alimentaires
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable

8 000 000,00 Euros par sinistre
500 000,00 Euros par sinistre
900 000,00 Euros par sinistre
1 500 000,00 Euros par sinistre
1 500 000,00 Euros par sinistre
900 000,00 Euros par sinistre
1 500 000,00 Euros par sinistre
900 000,00 Euros par sinistre
1 500 000,00 Euros par sinistre
900 000,00 Euros par sinistre
1 500 000,00 Euros par sinistre
900 000,00 Euros par sinistre

- Atteintes accidentelles à l'environnement 800 000,00 Euros par sinistre - Vol par préposés 30 000,00 Euros par sinistre

27/11/2014 16:02 RCP0078279

Adresse postale: 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél: 0810 50 20 10 Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris Siège social: 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni Numéro d'enregistrement en Angleterre: 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681 N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr

QUALICONSULT IMMOBILER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel /Fax : 0251131417 - 025113944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83 75.75 - Télécopie : 01.46.80.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 38 / 38







# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 1505 Version 008

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

# Monsieur GODET François

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention\*\*

Date d'effet: 24/04/2017 - Date d'expiration: 23/04/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 24/04/2017 - Date d'expiration: 23/04/2022

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 16/12/2015 - Date d'expiration: 15/12/2020

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 30/11/2015 - Date d'expiration: 29/11/2020

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 28/04/2016 - Date d'expiration: 27/04/2021

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 30/11/2015 - Date d'expiration: 29/11/2020

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 28/04/2016 - Date d'expiration: 27/04/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 25/04/2017.

\* Missions de repérage des matéria uxet produits de la liste A et des matéria uxet produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matéria uxet produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

"Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'était de conservation des matériaux et produits de la liste A d'airs des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégones 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des baltiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.I. es examens visuels à l'issue des travaux de retait ou de confinement.

Avrèté du 21 novembre 2006 modifié définissant les curières de certification des compétences des personnes physiques opérateux des contrats de insque d'exposition au plombid des diagnostrics du vaque d'intorication pair le plombid des pentiures ou des contrôles après travaux en présence de plombie et les critères de coréditation des organismes de certification - Avrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification - Avrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères des certification - Avrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères des certification - Avrêté du 20 octobre 2006 modifié définissant les critères des certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état réalit à la présence de termite d'anné les offices des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant les diagnostric de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des compétences des personnes physiques réalisant l'état de finistallation et les critères d'accréditation des compétences des personnes physiques réalisant l'état de finistallation intérieure del gar et les critères d'accréditation des conganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des conganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des coganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des coganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des coganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des coganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des coganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des coganismes de certification - Avrêté du 8 juillet 2008 modifié déf



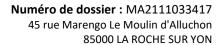
Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev 13









Il appartient au propriétaire, le cas échéant, de remplir et de tenir à jour cette rubrique





# > 6. ENREGISTREMENT DES TRAVAUX REALISES POUR RETIRER OU CONFINER LES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Dates des travaux réalisés : Zone où les travaux ont été réalisés Nature exacte des travaux réalisés Zone où les travaux ont été réalisés Dates des travaux réalisés : Nature exacte des travaux réalisés Zone où les travaux ont été réalisés Dates des travaux réalisés : Nature exacte des travaux réalisés









# > 7. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### INFORMATIONS GENERALES

### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

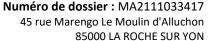
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.



## **Dossier Technique Amiante**

Page 57





### INTERVENTION DE PROFESSIONNELS

Soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'informations et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

### RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- Perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- Remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### **GESTION DES DECHETS CONTENANT DE L'AMIANTE**

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

# a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toutes natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des





## **Dossier Technique Amiante**

Page 58

Numéro de dossier : MA2111033417 45 rue Marengo Le Moulin d'Alluchon 85000 LA ROCHE SUR YON

emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

### b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

### c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

### d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

### e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



RESPONSABILITE CIVILE **ENTREPRISE** 



### COURTIER

CNA 178 BOULEVARD PEREIRE Tél: 01 40 68 02 02

Fax: 01 40 68 05 00 Email: CONTACT@CNASSUR.COM Portefeuille: 0114921220

# Vos références :

Contrat n° 3912280604

**ATTESTATION** 

AXA France IARD, atteste que

SAS ADX GROUPE COMPTABILITE FOURNISSEURS PARC SAINT FIACRE 53200 CHATEAU GONTIER

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1ère ligne n' 3912280604 et un contr Responsabilité Civile 2ème ligne n' 3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

### Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente Constat des risques d'exposition au plomb Diagnostic de performance ènergètique Etat de l'installation intérieure de gaz Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques L'Infiltrométrie

### Les autres diagnostics

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC-197(62) de l'OMI
  Dossier Technique Amiante (DTA)
  Diagnostique Technique Giobale (DTG'
  Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
  Contrôle du Jomba près travaux
  Contrôle du l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante

AXA France IARD SA

Siège social: 3 13, Terrasses de IArche - 92727 Nantrere Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise règie par le Code des assurances - 174 intracommunaulaire n° FR 14 722 057 460

nos dassurances esonérées de TVA - 72.7 241 Cel Csi-sul fopule se giarnière portées par AVAS.

### Garanties au contrat 1 Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont: Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus	<b>750.000</b> € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle	par expert
(tous dommages confondus)	<b>300.000 €</b> par sinistre et <b>500.000</b> € par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150.000</b> € par sinistre
<b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30.000</b> € par sinistre

# Garanties au contrat 2 Ligne N° 3912431104

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : pour la seule garantie onsabilité Civile Professionnelle :

Tous dommages confondus : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par filiale, membre du GIE

Dont:

Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance et par filiale, membre du GIE

### Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1ère ligne, après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1ère ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1ère ligne.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
ge social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
eprise règie par le Code des saurances - 17VA intracommunautair e 17R I 4 722 057 460
saurances coorriectes de IVA-- art. 261-CG1-saul point les guarantes postrebre de IVA-Art. 261-CG1-saul point les guarantes postrebre par VAXA-

- Repérage de l'amiante avant travaux Repérage de l'amiante avant démolition
- Repérage du plomb avant travaux
- Diagnostic accessibilité handicapés Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis

- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile. Diagnostic Technique Immobiller [Loi SRU] Etat des lieux locatifs Diagnostic de pollution des sols Audit de pré acquisition Recherche des métaux lourds Dossier de mutation Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété Audit de la notatie privative en avainissement collectif
- Audit de la partie privative en assainissement collectif Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scelli-
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)

- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
  Diagnostic sécurité piscine
  Test d'étanchèté à l'air des bâtiments
  Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
  Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
  Formation aux métiers du Diagnostic
  L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
  Vérification de la VMC
  Pose de détecteurs incendie
  Sapiterur Amiante

- Sapiteur Amiante
- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Actes de prélèvement légionnelle Portabilité de l'eau
- Mesures d'empoussièrement
- Portabilité de l'eau Mesures d'empoussièrement 
  Habilitation COFRAC : contrôles électriques suivants : 
  -V(IBT) : Vérifications initiales des installations électriques permanentes limitées à la basse tension et 
  sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporalires 
  limitées à la basse tension, installations alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou 
  un branchement à puissance surveillée. 
  -VP [BT] : Vérifications périodiques des installations électriques permanentes limitées la basse tension, 
  alimentées depuis un branchement puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée, 
  sans modification de structure et réalisées sur la base des rapports de vérification précédents 
  -VT [BT] : Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires limitées à la 
  basse tension, alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou un branchement à 
  puissance surveillée. 
  Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la 
  prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Expertise. 
  Réalisation de maquette numérique dans le cadre du BIM (Building information Modeling) 
  Diagnostic déchets avant démolition 
  Etude thermique du bâtiment 
  Prélèvements COVID dans des espaces professionnels et dans les règles de protection édictées par les 
  autorités publiques. 
  Examens visuels après désamiantage

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de I/Arche - 92727 Nanterer Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - 174 intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
sr dassurances exonérées de 174 - Arz 2-16 - CGI = sauf pour les garantées portées par AVA h

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurants ci-dessous de la présente Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces dernic conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée. ces derniers doit être souscrite

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus, sous réserve du paiement des primes 2021 et des possibilités de suspens les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE le 4 janvier 2021





# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 1505 Version 010

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

# **Monsieur GODET François**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention\*\*

Date d'effet: 24/04/2017 - Date d'expiration: 23/04/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet : 24/04/2017 - Date d'expiration : 23/04/2022

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 30/11/2020 - Date d'expiration: 29/11/2027

Energie sans mention Energie sans mention

Date d'effet: 16/12/2020 - Date d'expiration: 15/12/2027

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 28/04/2016 - Date d'expiration: 27/04/2021

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 30/11/2020 - Date d'expiration : 29/11/2027

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 28/04/2016 - Date d'expiration : 27/04/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 15/03/2021.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 ju



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

PORTÉE



# Décision de certification

# Certification des diagnostiqueurs immobilier

à l'attention de GODET François ADX GROUPE PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER

Madame, Monsieur,

Suite au passage de vos examens de certification diagnostic immobilier, vous trouverez ci-dessous vos résultats :

Gaz Réussite à la certification Date de décision : 01/04/2021

Résultat de l'examen pratique du 25/03/2021 Réussite

En cas d'échec à l'un de vos examens de certification, n'hésitez pas à nous contacter au 02 90 09 35 02 afin de planifier une session de rattrapage.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires et vous remercions pour la confiance que vous nous portez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Fait à Saint-Grégoire le : 01/04/2021

Philippe Troyaux

Directeur Général d'I.Cert



# Décision de certification

# Certification des diagnostiqueurs immobilier

à l'attention de GODET François ADX GROUPE PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER

Madame, Monsieur,

Suite au passage de vos examens de certification diagnostic immobilier, vous trouverez ci-dessous vos résultats :

Termites Métropole Réussite à la certification Date de décision : 01/04/2021

Résultat de l'examen pratique du 25/03/2021 Réussite

En cas d'échec à l'un de vos examens de certification, n'hésitez pas à nous contacter au 02 90 09 35 02 afin de planifier une session de rattrapage.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires et vous remercions pour la confiance que vous nous portez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Fait à Saint-Grégoire le : 01/04/2021

Philippe Troyaux

Directeur Général d'I.Cert